

**STANDING COMMITTEE ON  
ENVIRONMENTAL PROTECTION,  
WATER AND WASTE MANAGEMENT**

**169**

**COMITÉ PERMANENT DE LA  
PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET  
DE LA GESTION DES DÉCHETS**

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

**RAPPORT 19  
LE 27 OCTOBRE 2021**

**Report to  
Rapport au :**

**Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management /  
Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des  
déchets**

**19 October 2021 / 19 octobre 2021**

**and Council / et au Conseil**

**27 October 2021 / 27 octobre 2021**

**Submitted on October 7, 2021 / Soumis le 7 octobre 2021**

**Submitted by / Soumis par :**

**Kevin Wylie, General Manager, Residuals Waste Management Strategy / Directeur  
général, Stratégie de gestion des déchets résiduels**

**Contact Person / Personne-ressource :**

**Andrea Gay Farley, Program Manager, Program Planning, Public Works and  
Environmental Services / Gestionnaire de programme, Planification de programmes,  
Direction générale des travaux publics et de l'environnement**

**613-580-2424 x28121 / [Andrea.GayFarley@ottawa.ca](mailto:Andrea.GayFarley@ottawa.ca)**

**Ward / Quartier :  
CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number / Numéro de dossier:  
ACS2021-PWE-SWS-0005**

**SUBJECT: Residuals Waste Management Strategy**

**OBJET : Stratégie de gestion des déchets résiduels**

**REPORT RECOMMENDATION(S)**

**That the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management recommend that Council:**

- 1. Approve the framework for the Residual Waste Management Strategy, including scope and timelines, to extend the life of the Trail Waste Facility Landfill.**
- 2. Direct staff to develop a Landfill Life Calculation Methodology to use more predictive indicators, to accurately assess the remaining life of the Trail Waste Facility Landfill for use in long term planning for Solid Waste Services.**
- 3. Direct staff to investigate and report back on the feasibility of expanding the capacity at the Trail Waste Facility Landfill.**

**RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT**

**Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil de faire ce qui suit :**

- 1. Approuver le cadre de la stratégie de gestion des déchets résiduels, y compris la portée et les échéanciers, afin de prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail.**
- 2. Demander au personnel d'élaborer une méthodologie de calcul de la durée de vie de la décharge contrôlée afin d'utiliser davantage d'indicateurs prédictifs pour estimer avec précision le reliquat de la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail à utiliser dans la planification à long terme des Services des déchets solides.**
- 3. Demander au personnel d'enquêter et de faire rapport sur la faisabilité d'accroître la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail.**

## **RÉSUMÉ**

Tel que réglementé par la province de l'Ontario, la Ville d'Ottawa (la Ville) est responsable de la gestion de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des matières recyclables déposées dans les boîtes bleues et dans les boîtes noires, des déchets organiques déposés dans les bacs verts, des feuilles et des résidus de jardinage, des déchets et des articles encombrants d'environ 297 000 maisons unifamiliales. La Ville fournit également des services de collecte des déchets pour environ 2 150 immeubles à logements multiples, 190 établissements appartenant à la Ville, 1 950 parcs et espaces publics, 550 petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes de la Ville et 240 écoles qui font partie du Programme des bacs verts dans les écoles de la Ville.

La Ville possède et exploite la décharge contrôlée du chemin Trail. La décharge a été mise en service en mai 1980 et devait initialement recevoir des déchets pendant 20 ans – jusqu'en 2000; cependant, la Ville a réussi à prolonger sa durée de vie grâce à l'expansion de l'espace aérien, le développement de nouvelles cellules de déchets et la mise en œuvre graduelle des améliorations à ses politiques visant le réacheminement des déchets. Bien que la décharge contrôlée du chemin Trail traite surtout les déchets résidentiels ramassés en bordure de rue, elle traite aussi certains déchets du grand public, du secteur de la construction-démolition et du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI). La décharge contrôlée du chemin Trail est un atout important pour la Ville et ses résidents. Le coût de l'établissement d'une nouvelle décharge pourrait être de l'ordre de 100 à 200 millions de dollars et pourrait prendre jusqu'à 15 ans avant qu'elle devienne pleinement opérationnelle.

La Ville s'en est remise au Rapport annuel de surveillance (RAS), qui constitue une méthodologie de conformité à laquelle elle fait appel pour déposer ses rapports annuels auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP); cette méthodologie fait appel à des indicateurs statistiques décalés comme la consommation de l'espace aérien des années précédentes, pour estimer le reliquat de la durée de vie de la décharge contrôlée. Bien que cette méthodologie soit satisfaisante pour les besoins de la conformité, on ne la reconnaît pas comme règle de l'art pour les besoins de la planification à long terme des déchets, puisqu'elle ne tient

pas compte de différents facteurs qui influent sur la longévité de la décharge contrôlée, principalement le réacheminement de matériaux et la croissance de la population.

D'après l'analyse de l'évaluation des besoins à long terme dans la gestion des déchets effectuée dans le cadre du rapport de la deuxième phase du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) de 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), on estime qu'il reste une capacité d'environ 30 % dans la décharge contrôlée du chemin Trail (sur la base du Rapport annuel de surveillance de 2019 et mis à jour annuellement), ce qui permet de constater, de concert avec l'examen mené par le personnel sur les tendances de l'évolution de l'élimination des déchets, que si la Ville garde le statu quo dans la réduction et le réacheminement des déchets, la décharge contrôlée du chemin Trail devrait atteindre sa pleine capacité entre 2036 et 2038.

En sachant que la décharge contrôlée s'emplit plus rapidement que prévu pensé, il se pourrait que le Plan directeur de la gestion des déchets solides ne puisse pas atteindre l'objectif proposé dans le prolongement de la durée de vie de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de 30 ans du Plan. Pour corriger ce problème, le personnel continuera d'élaborer une Stratégie de la gestion des déchets résiduels (SGDR), qui sera ciblée, pour optimiser le volume restant de la décharge et le volume de déchets enfouis à court et à moyen terme, tandis que les stratégies à long terme continueront d'être appliquées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

### **Élaborer une Stratégie de gestion des déchets résiduels**

La SGDR décrit le cadre permettant de se pencher sur la possibilité de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de mécanismes, qui ont tous déjà été identifiés par les besoins à long terme dans la gestion des déchets du PDGDS, pour réduire ou réacheminer la quantité de déchets envoyés à la décharge pour élimination. L'objectif de la SGDR est d'identifier les opportunités à court terme de réacheminer les déchets de la décharge contrôlée du chemin Trail et d'apporter des améliorations opérationnelles au site. Chaque occasion sera quantifiée en fonction de l'incidence de la mise en œuvre, y compris en tenant compte du montant attendu de la réduction du tonnage, des répercussions environnementales et des incidences financières de chaque option.

La SGDR proposée pour prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail cerne six occasions (éléments) précises qui peuvent être saisies à court terme (de 1 à 3 ans), notamment :

1. Limiter les types de déchets reçus à la décharge contrôlée du chemin Trail, en particulier les ordures non ménagères et les déchets volumineux qui sont reçus à la porte.
2. Examiner les frais de collecte de déchets, en explorant spécifiquement une stratégie de frais de collecte de déchets qui créerait une incitation à réduire l'élimination des déchets d'articles qui sont difficiles à gérer.
3. Rediriger les déchets résidentiels vers des installations privées d'élimination des déchets.
4. Continuer à apporter des améliorations opérationnelles pour augmenter la quantité de déchets pouvant être déposés dans les contours approuvés de la décharge.
5. Accroître la sensibilisation à la valeur de la décharge contrôlée du chemin Trail grâce à des programmes de diffusion externe et d'éducation du public.
6. Concevoir le cadre d'un futur programme pilote sur les technologies de gestion des déchets résiduels.

Chacune des possibilités sera créée d'une manière qui demeure souple et adaptable pour assurer que les changements dans la gestion des déchets, tels que les lois changeantes, les tendances de consommation, les changements climatiques et les technologies nouvelles et émergentes, soient pris en compte.

### **Élaborer une méthodologie de calcul de la durée de vie de la décharge**

On s'attendait à ce que le Plan directeur de la gestion des déchets solides en cours identifie les aspects à améliorer en fonction des pratiques exemplaires en évolution de l'industrie. Comme indiqué précédemment, l'analyse des besoins menée dans le cadre de la deuxième phase du Plan directeur a révélé que la méthodologie du Rapport annuel de surveillance actuellement utilisée par la Ville pour estimer la durée de vie des décharges ne convient pas à une politique de planification à long terme. Le calcul du RAS ne tient pas compte de facteurs tels que l'évolution des pratiques d'exploitation des décharges (compactage ou utilisation des couvercles), la croissance démographique, l'expansion des programmes de réacheminement et l'augmentation du réacheminement ou l'évolution des habitudes de consommation.

Maintenant que ce besoin a été spécifié, des efforts devront être déployés pour mettre au point une méthode pour estimer la durée de vie des décharges, qui inclura un calcul intégré fondé sur des scénarios et plus adapté aux fins de planification afin que le Conseil puisse prendre des décisions plus éclairées à la fois en ce qui concerne les possibilités à court terme de préserver la vie à la décharge contrôlée du chemin Trail et en tenant compte des recommandations stratégiques futures dans le cadre du PDGDS.

Le personnel propose de retenir les services d'un expert de l'industrie pour examiner les cadres de la durée de vie des décharges et adopter une méthodologie pour la durée de vie restante des décharges à utiliser à des fins de planification qui estime une plage applicable plus appropriée d'années restantes. Cette méthodologie calculera la durée de vie des décharges comme une étendue, condition essentielle pour refléter la nature dynamique des opérations d'enfouissement, ainsi que les nombreuses variables qui peuvent avoir une incidence sur l'espace aérien disponible dans l'avenir et peuvent être facilement mises à jour au fur et à mesure que les politiques sont examinées et élaborées.

### **Étudier la possibilité d'agrandir la décharge contrôlée du chemin Trail**

La décharge contrôlée du chemin Trail est un établissement important appartenant à la Ville et à la communauté et doit être utilisée dans la plus grande mesure possible. L'augmentation et l'optimisation de la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail ont été déterminés en tant qu'objectif du PDGDS et un besoin futur par le biais du processus d'analyse d'évaluation des besoins du PDGDS. Cet objectif a été identifié en reconnaissance du fait qu'il s'agit d'un important bien communautaire, d'autant plus que la capacité globale des sites d'enfouissement disponibles dans la province est en décroissance, les estimations les plus récentes soulignant que la capacité des sites d'enfouissement à l'échelle de la province pourrait être épuisée au cours des 15 prochaines années.

Le personnel enquêtera et fera rapport sur la faisabilité, le coût et le délai pour augmenter la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail. La géométrie de la décharge et l'espace qu'elle occupe influent tous deux sur l'espace aérien supplémentaire disponible et sur la durée de vie estimée.

Cette stratégie, combinée aux initiatives d'optimisation opérationnelle à la décharge contrôlée du chemin Trail, au PDGDS et aux travaux en cours sur le volet visant à augmenter, à court terme, le taux de réacheminement des déchets, travaillera de pair pour atteindre l'objectif du Conseil qui consiste à prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail au-delà de la durée de vie de 30 ans du PDGDS. L'avancement de ce travail concorde avec les priorités pour le mandat du Conseil de la Ville, qui sont liées à la gérance de l'environnement et à l'excellence du service grâce à l'innovation, ainsi qu'avec l'énoncé de vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville.

## **EXECUTIVE SUMMARY**

As regulated by the Province of Ontario, the City of Ottawa (the City) is responsible for managing the collection, transportation, processing and disposal of blue and black box recyclables, green bin organics, leaf and yard waste, garbage, and bulky items from approximately 297,000 single-family homes. The City also provides waste collection services to approximately 2,150 multi-residential properties, 190 City-owned facilities, 1,950 parks and public spaces, 550 small businesses through the City's Yellow Bag program, and 240 schools with green bin collection through the City's Green Bins in Schools program.

The City owns and operates the Trail Waste Facility Landfill. The landfill began receiving waste in May 1980 and was initially expected to receive waste for 20 years – until 2000; however, the City has successfully extended its lifespan through the expansion of airspace; development of new waste cells and incremental improvements in diversion policies. While the Trail Waste Facility Landfill primarily accepts curbside residential waste, it also accepts some waste from the general public, the Construction and Demolition sector, and the Industrial, Commercial and Institutional (IC&I) sector. The Trail Waste Facility is a significant asset for the City and its residents. The cost of establishing a new landfill could be in the range of \$100 - \$200 million and could take up to 15 years before becoming fully operational.

In order to estimate remain landfill life, the City has relied on the Annual Monitoring Report (AMR), a compliance methodology used for annual reporting to the Ministry of Environment, Conservation and Parks (MECP), which uses historical/lagging indicators, such as previous years' airspace consumption, to estimate remaining landfill life. While this methodology is appropriate for compliance purposes, it is not suitable for long-term waste planning purposes as it does not consider various factors that influence the longevity of landfill life, primarily material diversion and population growth.

Based on the Long-Term Waste Management Needs Assessment Analysis conducted as part of the 2021 Solid Waste Master Plan Phase 2 report ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), it is estimated that there is approximately 30 per cent capacity remaining at the Trail Waste Facility Landfill (based on the 2019 Annual Monitoring Report and updated



annually). This, in conjunction with staff's review of disposal trends, determined that if the City maintains status quo with regard to waste reduction and diversion efforts, the Trail Waste Facility Landfill is expected to reach capacity between 2036 to 2038.

Recognizing that the landfill is reaching capacity sooner than previously thought, the Solid Waste Master Plan may fall short of meeting the goal of extending the life of the landfill beyond the 30-year term of the Plan. To address this, staff committed to developing a focused Residual Waste Management Strategy (RWMS) to optimize the remaining airspace available and reduce the amount of waste going to landfill in the short to medium-term, while longer term strategies will continue to be implemented as part of the Solid Waste Master Plan.

### **Developing a Residual Waste Management Strategy**

The RWMS outlines the framework to explore the possibility of implementing a combination of policies, programs, and mechanisms, all which have been previously identified through the SWMP Long-Term Waste Management Needs, to reduce or divert the amount of waste sent to the landfill for disposal. The goal of the RWMS is to identify short-term opportunities to divert waste from the Trail Waste Facility Landfill and make operational improvements at the site. Each opportunity will be quantified based on the impact of implementing, including considering the expected amount of tonnage reduction, the environmental impact and the financial implications of each option.

The proposed RWMS to extend the life of the Trail Waste Facility Landfill identifies six specific opportunities (elements) that can be actioned in the short term (1-3 years) including:

1. Limiting types of waste received at the Trail Waste Facility Landfill, specifically bulky and non-residential waste received at the gate.
2. Reviewing tipping fees, specifically exploring a tipping fee strategy that would create an incentive to reduce the waste disposal of difficult to manage items.
3. Redirecting residential waste to private disposal facilities.

4. Continuing to make operational improvements to increase the quantity of waste that can be deposited within the approved contours of the Landfill.
5. Increasing awareness of the value of the Trail Waste Facility Landfill through public education and outreach.
6. Designing the framework for a future residual waste management technologies pilot program.

Each of the opportunities will be developed in a way that remains flexible and adaptable to ensure changes in waste management such as evolving legislation, consumer trends, climate changes, and new and emerging technologies are considered.

### **Developing a Landfill Life Calculation Methodology**

It was expected that the Master Plan process Solid Waste is currently undertaking would identify areas that need improvement based on evolving industry best practices. As previously stated, the Needs Assessment Analysis conducted as part of Phase 2 of the Master Plan identified that the Annual Monitoring Report methodology currently used by the City to estimate landfill lifespan is not suitable for use in long term planning policy. The AMR calculation doesn't consider factors such as evolving landfill operational practices (compaction or use of cover), population growth, expansion of diversion programs, and increased diversion or changing consumption habits.

Now that the need has been identified, work needs to be done to develop a methodology to estimate landfill life which will include an integrated, scenario-based calculation that is more suitable for planning purposes so that Council can make more informed decisions both with regard to the near-term opportunities to preserve life at the Trail Waste Facility Landfill and in consideration of future policy recommendations as part of the SWMP.

Staff propose retaining an industry expert to review landfill life expectancy frameworks and adopt a methodology for remaining landfill life to be used for planning purposes that estimates a more appropriate applicable range of remaining years. This methodology will calculate landfill life as a range which is critical to reflecting the dynamic nature of

landfill operations, and the many variables that can impact available airspace into the future and can be readily updated as policies are considered and developed.

### **Exploring Expanding the Trail Road Waste Facility**

The Trail Waste Facility Landfill is a significant City-owned and community asset and must be utilized to the greatest extent possible. Extending and optimizing the capacity of the Trail Waste Facility Landfill was identified as a goal of the SWMP and a future need through the Needs Assessment analysis process of the SWMP. This goal was identified in recognition that this is an important community asset, especially in light of the fact that overall landfill capacity available across the Province is diminishing, with most recent estimates highlighting that province-wide landfill capacity could be depleted in the next 15 years.

Staff will investigate and report on the feasibility, cost, and timeframe to expand the capacity within the Trail Waste Facility Landfill property. Both landfill geometry and footprint area impact additional available airspace and estimated lifespan.

This strategy, in combination with operational optimization initiatives at the Trail Waste Facility Landfill, the SWMP and work on existing component projects aimed at increasing waste diversion from landfill in the short-term, will collectively work to achieve Council's goal of extending the life of the Trail Waste Facility Landfill beyond the life of the 30-year SWMP. Advancing this work aligns with the City's Term of Council priorities, related to environmental stewardship and service excellence through innovation, as well as the vision statement, guiding principles and goals of the City's Solid Waste Master Plan.

### **CONTEXTE**

Tel que réglementé par la province de l'Ontario, la Ville d'Ottawa (la Ville) est responsable de la gestion de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des matières recyclables déposées dans les boîtes bleues et dans les boîtes noires, des déchets organiques déposés dans les bacs verts, des feuilles et des résidus de jardinage, des déchets et des articles encombrants d'environ 297 000 maisons unifamiliales. La Ville fournit également des services de collecte des déchets pour

environ 2 150 immeubles à logements multiples, 190 établissements appartenant à la Ville, 1 950 parcs et espaces publics, 550 petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes de la Ville et 240 écoles qui font partie du Programme des bacs verts que réalise la Ville dans les écoles.

En 2019, les résidents de la Ville ont produit environ 338 564 tonnes de déchets pour tous les types de propriétés, soit 187 728 tonnes d'ordures (55,4 %), 61 493 tonnes de matières recyclables (18,2 %) et 89 343 tonnes de déchets organiques domestiques et de résidus de jardinage (26,4 %). Les propriétés dont les déchets sont recueillis en bordure de rue (par exemple, les habitations isolées, les habitations jumelées, les maisons en rangée, etc.) interviennent pour environ 82 % dans ce volume de déchets, alors que le reste, soit 18 %, a été produit par les établissements du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) servis par la Ville (par exemple, les immeubles à logements multiples et les établissements municipaux).

#### Décharge contrôlée du chemin Trail

La Ville possède et exploite la décharge contrôlée du chemin Trail. La décharge a été mise en service en mai 1980 et devait initialement recevoir des déchets pendant 20 ans – jusqu'en 2000. Avec une capacité approuvée de 16,9 millions de mètres cubes, la décharge contrôlée du chemin Trail est un bien essentiel de la Ville. Bien que la décharge contrôlée du chemin Trail traite surtout les déchets résidentiels ramassés en bordure de rue, elle traite aussi certains déchets du grand public, du secteur de la construction-démolition et du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI). La décharge contrôlée du chemin Trail se trouve dans le secteur sud-ouest de la Ville et est aménagée sur une superficie de 153 hectares, dont 85 hectares sont consacrés à l'enfouissement et 68 hectares servent de terres-tampons.

La décharge contrôlée du chemin Trail comporte 5 étapes (également appelées des cellules de déchets) capables d'accepter les déchets. Les étapes 1 et 2 ont été plafonnées et clôturées en 2016 et 2020, respectivement. L'étape 3A a été plafonnée et fermée en 2021, mais l'étape 3B est toujours active. L'étape 4 accepte également activement les déchets. Les préparatifs de l'étape 5A pour accepter les déchets commenceront en 2022. Lorsque les étapes 5A et 5B seront pleines sur la base des

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

approbations actuellement émises, la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail sera épuisée. À la fin de 2019, il restait une capacité d'environ 30 % dans la décharge contrôlée du chemin Trail.

La décharge contrôlée du chemin Trail est un atout important pour la Ville et ses résidents. Le coût de l'établissement d'une nouvelle décharge pourrait être de l'ordre de 100 à 200 millions de dollars et pourrait prendre jusqu'à 15 ans avant qu'elle devienne pleinement opérationnelle.

### Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le 10 juillet 2019, le Conseil a approuvé le rapport sur la feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), amorçant officiellement l'élaboration du prochain plan de 30 ans de la Ville pour la gestion des déchets dans le contexte social, économique et environnemental actuel. Comme le précise le rapport sur la Feuille de route de 2019, l'on s'attendait et l'on s'attend toujours à ce que le processus de la planification des déchets permette de recenser les différents secteurs dans lesquels la Ville pourrait trouver des possibilités d'amélioration. Les modalités selon lesquelles on estime l'espérance de vie utile de la décharge contrôlée constituent l'un de ces secteurs recensés pour la Ville. Bien que la méthodologie qu'utilise actuellement la Ville d'Ottawa pour estimer l'espérance de vie utile de la décharge soit satisfaisante pour les besoins de la conformité, elle ne convient pas aux besoins de la planification à long terme des déchets.

À ce jour, la Ville s'en est remise au Rapport annuel de surveillance (RAS), qui constitue une méthodologie de conformité à laquelle elle fait appel pour déposer ses rapports annuels auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP); cette méthodologie fait appel à des indicateurs statistiques décalés comme la consommation de l'espace aérien des années précédentes, pour estimer le reliquat de la durée de vie de la décharge contrôlée. Bien que cette méthodologie soit satisfaisante pour les besoins de la conformité, on ne la reconnaît pas comme règle de l'art pour les besoins de la planification à long terme des déchets, puisqu'elle ne tient pas compte de différents facteurs qui influent sur la longévité de la décharge contrôlée, principalement le réacheminement de matériaux et la croissance

de la population. Dans le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides de 2019 et dans le rapport de la première phase du Plan directeur de la gestion des déchets solides de 2020 ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)), on a fait appel au Rapport annuel de surveillance pour fixer les dates de clôture de 2042 et de 2041, respectivement.

D'après l'analyse de l'évaluation des besoins à long terme dans la gestion des déchets effectuée dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), on estime qu'il reste une capacité d'environ 30 % dans la décharge contrôlée du chemin Trail (sur la base du Rapport annuel de surveillance de 2019 et mis à jour annuellement), ce qui permet de constater, de concert avec l'examen mené par le personnel sur les tendances de l'évolution de l'élimination des déchets, que si la Ville garde le statu quo dans la réduction et le réacheminement des déchets, la décharge contrôlée du chemin Trail devrait atteindre sa pleine capacité entre 2036 et 2038.

Reconnaissant que la décharge contrôlée du chemin Trail s'emplit plus rapidement que prévu auparavant et que si l'on consacre un minimum d'efforts, à court terme ou dans l'immédiat, pour accroître considérablement la durée de vie de la décharge, il se pourrait que le Plan directeur ne puisse pas atteindre l'objectif proposé dans le prolongement de la durée de vie de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de 30 ans du Plan. Pour corriger ce problème, le personnel continuera d'élaborer une Stratégie de gestion des déchets résiduels (SGDR) ciblée qui sera nécessaire à court terme pour explorer les débouchés pour optimiser le volume restant de la décharge et le volume de déchets enfouis à court et à moyen terme, tandis que les stratégies à long terme continueront d'être appliquées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

#### Efforts précédents pour prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail

La décharge contrôlée du chemin Trail devait au départ fermer en 2000. Cependant, cette date a été reportée à 2009 grâce à diverses initiatives réussies de réacheminement des déchets menant jusqu'en 2002, comme indiqué dans le Rapport

annuel de surveillance de 2001 pour la décharge contrôlée du chemin Trail et les anciennes décharges contrôlées de Nepean.

En mai 2002, la Ville a lancé une évaluation environnementale (EE) pour l'agrandissement de la décharge contrôlée du chemin Trail dans le but de prolonger la durée de vie de la décharge. Confrontée à la réalité d'une décharge atteignant sa capacité d'ici 10 ans, la Ville d'Ottawa a mis au point son premier Plan directeur de la gestion des déchets solides, connu à l'époque sous le nom de Plan directeur de gestion intégrée des déchets. Le plan a été adopté par le Conseil le 3 septembre 2003.

Peu de temps après l'approbation du Plan directeur de gestion intégrée des déchets par le Conseil, le ministère de l'Environnement a approuvé l'EE de 2002 de la Ville pour l'agrandissement de la décharge contrôlée du chemin Trail en 2005, prolongeant ainsi la durée de vie de la décharge de 10 à 40 ans au-delà de la date de fermeture révisée de 2009. L'agrandissement de la décharge comprenait l'expansion verticale des phases 1, 2, 3 et 4 et l'approbation d'une nouvelle cellule de déchets, la phase 5, augmentant la capacité de la décharge de 8 206 000 m<sup>3</sup>.

#### Efforts actuels de réduction et de réacheminement des déchets

Dans le cadre du Plan directeur de gestion intégrée des déchets approuvé par le Conseil en 2003, la Ville a introduit une réduction graduelle des limites de la quantité de déchets permis en bordure des rues. En 2003, la limite établie était de cinq articles par semaine, mais elle est passée à trois articles en 2007 lorsque le Conseil a approuvé le rapport mis à jour du Plan directeur intégré de la gestion des déchets ([ACS2007-PWS-UTL-0006](#)). La même limite est en place depuis 2007, bien que la collecte s'effectue toutes les deux semaines plutôt qu'à chaque semaine depuis 2011, l'accent étant continuellement mis sur la sensibilisation des résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets plutôt que sur l'application de la limite de déchets.

La Ville a envisagé d'abaisser davantage la limite d'articles, d'introduire la collecte des ordures dans des sacs transparents et de mettre en œuvre partiellement un programme de paiement suivant le principe du pollueur-payeur dans le cadre de l'examen des niveaux de service de gestion des déchets solides de 2011 ([ACS2011-ICS-ESD-0002](#)).

Cependant, ces options n'ont pas été retenues en raison de la vive opposition manifestée à l'époque par la population et pour laisser le temps aux résidents de participer au nouveau programme de bac vert mis en œuvre à l'échelle de la Ville en 2010. À ce moment-là, la Ville faisait également l'objet du changement de service le plus important à ce jour avec la transition vers la collecte des ordures aux deux semaines.

Plus récemment, la Ville a entrepris un certain nombre d'efforts pour réduire la quantité de déchets acheminés à la décharge, notamment :

- **Améliorations du Programme de bac vert :** Cette initiative consistait à autoriser les doublures de sacs en plastique et les excréments de chien dans le bac vert à compter de juillet 2019, pour accroître la participation au programme, améliorant ainsi le réacheminement des déchets. Un an et demi après la mise en œuvre des améliorations du programme, il y a des signes que les changements de politique, les communications et les efforts de sensibilisation ont été efficaces. La Ville a envoyé 4 % de plus de feuilles et de résidus de jardin organiques et mélangés à Convertus pour traitement en 2019 par rapport à 2018, avec une autre augmentation de 6 % en 2020 par rapport à 2019. En février, période de l'année durant laquelle la quantité de feuilles et déchets de jardin dans les bacs verts est minimale, offrant donc un portrait plus représentatif des déchets organiques ménagers, la Ville a connu une augmentation de près de 19 % du tonnage de 2019 à 2020 et une augmentation de près de 21 % de 2020 à 2021. L'étude réalisée par de la Ville sur la collecte porte-à-porte a révélé une augmentation de 8 % du nombre de ménages mettant en place un bac vert en 2020 par rapport à 2018, pour un total de 58 % des ménages mettant en place un bac en 2020, avec 55 % ayant une doublure de sac en plastique visible dans le bac vert. Prenez note que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les habitudes relatives à l'élimination des déchets. Par conséquent, ces données doivent être considérées comme fournissant un instantané dans le temps qui inclut un tournant culturel et social dans la production et l'élimination des déchets qui peut être temporaire ou non. Le personnel a rappelé au Conseil plus tôt cette année que la rédaction d'un deuxième rapport sur le rendement du



Programme des bacs verts doit être effectuée au plus tôt un an après la fin de la pandémie.

- **Projet pilote de réacheminement des déchets dans les parcs** : La portée du projet pilote élargi de recyclage dans les parcs 2021-2022 dessert 31 parcs de différentes tailles dans l'ensemble de la Ville ainsi qu'un parc de destination (baie Mooney's). Le personnel rendra compte du projet pilote et des prochaines étapes.
- **Stratégie de réacheminement des déchets multirésidentiels** : Cette initiative est un projet à volets multiples du Plan directeur de la gestion des déchets solides et implique l'élaboration d'une stratégie axée sur l'action qui fournira des recommandations sur des projets pilotes, des programmes et des initiatives à court terme pour soutenir l'augmentation du réacheminement des déchets dans les propriétés multirésidentielles. La stratégie sera présentée au Conseil pour examen au premier trimestre de 2022.
- **Options de réacheminement des déchets en bordure des rues** : Cette initiative est une composante du projet du Plan directeur de la gestion de déchets solides et explore les options de politique de collecte des ordures en bordure des rues pour augmenter le réacheminement des déchets des 297 000 ménages situés en bordure de rue de la Ville. L'engagement du public à grande échelle s'est terminé en septembre et une option recommandée sera présentée au Conseil pour examen au premier trimestre de 2022.

Tous les projets énumérés ci-dessus appuient la Ville et son objectif, qui est de prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail. Comme indiqué précédemment, la construction d'une nouvelle décharge prendrait environ 10 à 15 ans, qui comprend la sécurisation de la propriété, l'achèvement du processus d'EE et la construction et la préparation du site pour l'acceptation des déchets.

#### Gestion des déchets résiduels

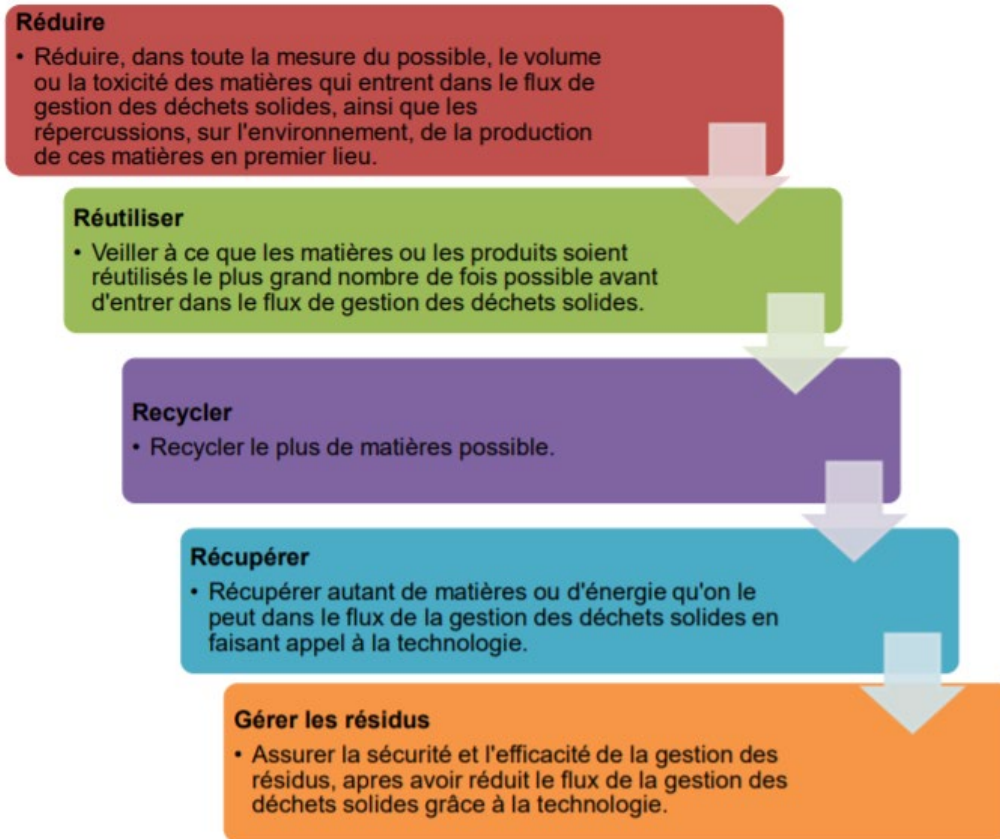
Le Conseil a approuvé la vision pour « faire d'Ottawa une ville zéro déchet atteint grâce à une intervention progressiste, collective et innovante » dans le rapport de la deuxième

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

phase du Plan directeur des déchets solides de la Ville. La vision stratégique d'atteindre zéro déchet cherche à changer les modes de vie et les pratiques à long terme en maximisant le recyclage, en réduisant les déchets et la consommation et en n'envoyant presque aucun déchet en décharge.

En plus de l'énoncé de vision, le Conseil a approuvé huit principes directeurs, dont l'un qui honore la hiérarchie des méthodes de gestion des déchets selon la règle des cinq R en priorisant les options qui soutiennent la réduction, la réutilisation, le recyclage et la récupération des déchets afin de réduire au minimum la quantité de déchets résiduels envoyés à la décharge. Cette hiérarchie est couramment utilisée dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion des déchets résiduels et se concentre sur les éléments de réduction, de réemploi, de recyclage, de valorisation et de gestion des résidus, comme détaillée ci-dessous.

Figure 1 : Hiérarchie des méthodes de gestion des déchets selon la règle des cinq R



Comme indiqué dans le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides de 2019, cette hiérarchie a été identifiée comme un élément clé à inclure dans l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) de la Ville et le personnel a travaillé avec le consultant technique du projet pour s'assurer qu'il est suivi tout au long du processus de planification du PDGDS, y compris l'intégration de ces philosophies dans les principes directeurs et les objectifs du Plan.

La gestion des résidus est le traitement final ou l'élimination des déchets qui ne peuvent être utilisés ou gérés par l'un des quatre autres R. À la suite des différentes étapes de la prévention des déchets, y compris les programmes de recyclage et les technologies de réacheminement des déchets, les déchets résiduels (cendres, matières non recyclables, impuretés, etc.) resteront à être éliminés. L'objectif final d'une gestion

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

résiduelle est de réduire le volume de déchets envoyés à la décharge, prolongeant ainsi la durée de vie de l'actif.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides actuellement en cours d'élaboration examine les moyens d'éviter, de réduire et de détourner les déchets de la décharge, ainsi que le besoin à plus long terme d'assurer la capacité future d'élimination des déchets. La SGDR sera conforme au PDGDS en accélérant les stratégies pour prolonger la durée de vie de la décharge à court et moyen terme, tout en étant guidée par l'énoncé de vision, les principes directeurs et les objectifs approuvés par le Conseil du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

## **DISCUSSION**

L'objectif du présent rapport est d'informer le Conseil sur les plans pour la création d'une Stratégie de gestion des déchets résiduels (SGDR) et d'obtenir l'approbation pour aller de l'avant avec les prochaines étapes pour faire progresser la stratégie comme indiqué dans le présent document. De plus, ce rapport sollicite l'approbation du Conseil pour engager un consultant pour développer la méthodologie d'estimation de la durée de vie de la décharge basée sur les scénarios envisagés afin de prédire avec plus de précision la durée de vie restante de la décharge de la décharge de Trail à des fins de planification à long terme. Cela donnerait au Conseil des renseignements importants de façon à éclairer les décisions à long terme qu'il prendra concernant les déchets solides. Enfin, ce rapport sollicite la direction du Conseil pour que le personnel commence à explorer le potentiel d'augmenter la capacité de la décharge dans les limites actuelles de la propriété, prolongeant ainsi sa durée de vie.

La SGDR est proposée avant les orientations politiques finales du PDGDS pour agir rapidement, les possibilités à court terme pour aider à prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail ayant été identifiées lors de l'évaluation des besoins. La SGDR fournit un cadre et un plan pour agir maintenant pour présenter l'analyse plus détaillée requise afin de concrétiser ces possibilités à court terme tandis que les possibilités à moyen et à long terme continueront d'être examinées dans le cadre du processus du PDGDS. Cette stratégie sera utilisée de concert avec les projets en cours de réduction et de réacheminement des déchets et les initiatives identifiées

dans le cadre du PDGDS pour faire avancer l'objectif de prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail.

### **Recommandation 1 – Stratégie de gestion des déchets résiduels**

L'un des objectifs approuvés du PDGDS et d'une orientation stratégique continue du Conseil est de prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail de la Ville. Comme indiqué précédemment, la décharge contrôlée du chemin Trail se remplit plus rapidement que prévu, et si l'on consacre un minimum d'efforts, à court terme ou dans l'immédiat, pour accroître considérablement la durée de vie de la décharge, il se pourrait que le Plan directeur ne puisse pas atteindre l'objectif proposé dans le prolongement de la durée de vie de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de 30 ans du Plan. Le moment est venu de faire avancer une SGDR pour optimiser la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail et prolonger sa durée de vie.

Lors de l'élaboration de la SGDR, les objectifs suivants du PDGDS ont été pris en compte :

- Prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail au-delà de sa fin de vie actuelle prévue afin d'éliminer le besoin d'une nouvelle décharge résidentielle au cours de la période de 30 ans du PDGDS.
- Réduire la quantité de déchets générés par les résidents et la Ville en tant qu'entreprise.
- Maximiser la maîtrise des coûts, la génération de revenus et l'utilisation efficace des ressources de gestion des déchets pour aider à réduire au minimum les coûts pour les contribuables.

La SGDR décrit le cadre permettant de se pencher sur la possibilité de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de mécanismes, qui ont tous déjà été identifiés par les besoins à long terme dans la gestion des déchets du PDGDS. Il explorera une gamme de possibilités, notamment l'interdiction de l'élimination de certains matériaux (par exemple, les déchets de construction-démolition) à la décharge contrôlée du chemin Trail, l'augmentation des frais de déversement pour certains types de matériaux, les possibilités d'élimination des déchets dans d'autres installations

locales d'élimination des déchets du secteur privé, l'amélioration continue de l'optimisation opérationnelle, l'augmentation de la sensibilisation du public à la valeur de la décharge et l'exploration de la possibilité de présenter des technologies à la décharge contrôlée du chemin Trail.

L'objectif de la SGDR est d'identifier les opportunités à court terme de réacheminer les déchets de la décharge contrôlée du chemin Trail ou d'apporter des améliorations opérationnelles au site. Chaque occasion sera quantifiée en fonction de l'incidence de la mise en œuvre, y compris en tenant compte de la quantité de réduction du tonnage reçue à la décharge contrôlée du chemin Trail, de l'impact environnemental de chaque option et des incidences financières de la mise en œuvre de chaque option. Plus précisément, les objectifs de la stratégie sont les suivants :

1. Qualifier les possibilités à court et à moyen terme, comme détaillé ci-dessous, pour maximiser la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail.
2. Rester cohérent avec ce qui est envisagé dans le cadre du PDGDS et de ses orientations politiques.
3. Explorer des options novatrices en ce qui concerne la gestion des volumes de déchets résiduels actuels et futurs pour la Ville d'Ottawa.
4. Développer un programme pilote pour qualifier d'autres options d'élimination des déchets résiduels autres que l'enfouissement.
5. Élaborer une méthodologie pour évaluer le reliquat de la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail dans l'évaluation des décisions de planification à long terme.

L'accélération de l'adoption de cette stratégie avant le dépôt du PDGDS final a pour but d'identifier des « victoires rapides » de manière à commencer à augmenter la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail dès que possible, afin d'optimiser l'utilisation de cet important actif de la Ville.

La SGDR proposée pour prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail identifie six possibilités (éléments) spécifiques qui peuvent être adoptées à court terme (de 1 à 3 ans), notamment :

1. Limiter les types de déchets reçus à la décharge contrôlée du chemin Trail.
2. Examiner les frais de collecte de déchets.
3. Rediriger les déchets résidentiels vers des installations privées d'élimination des déchets.
4. Continuer à apporter des améliorations opérationnelles pour maximiser l'espace aérien.
5. Accroître la sensibilisation à la valeur de la décharge contrôlée du chemin Trail grâce à des programmes de diffusion et d'éducation.
6. Concevoir le cadre d'un futur programme pilote sur les technologies de gestion des déchets résiduels.

Chacune des possibilités sera évaluée en fonction de quatre critères principaux, notamment :

1. une analyse des répercussions sur la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail;
2. une évaluation des incidences financières;
3. une évaluation des conséquences sur l'environnement;
4. une analyse des risques et stratégies d'atténuation.

Le point commun de ces stratégies de gestion des résidus est le but de quantifier la valeur de la mise en œuvre d'une option en fonction des années de vie supplémentaires qu'elle offrirait à la décharge. Dans le cadre du projet de réacheminement des déchets en bordure des rues, un modèle financier est en cours d'élaboration pour examiner la possibilité de reporter les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation associés à la citation et à l'exploitation d'une nouvelle technologie de décharge ou de gestion des déchets pour chaque année où nous pouvons prolonger le reliquat de la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail. La SGDR utilisera la même analyse lors de l'examen des répercussions financières d'une possibilité.

En plus de prolonger le reliquat de la durée de vie de la décharge, la réduction de la quantité de déchets détournés de la décharge contrôlée du chemin Trail est harmonisée avec le Plan directeur de la Ville sur le changement climatique. Les implications environnementales de chaque possibilité qu'offre la stratégie seront évaluées selon une optique des changements climatiques approuvée par le Plan directeur sur le changement climatique. Il s'agira notamment d'évaluer comment chaque occasion a une incidence sur les émissions, tout en subissant les effets du changement climatique, et de déterminer les mesures qui seront prises pour à la fois réduire les émissions et s'adapter aux conditions climatiques futures. L'analyse s'appuiera sur la stratégie Évolution énergétique de la Ville, les projections climatiques locales et l'évaluation de la vulnérabilité et des risques d'ordre climatique.

Une évaluation des risques sera également réalisée en évaluant chaque occasion. Les occasions peuvent être affectées par l'évolution de la législation, le changement climatique et la participation des résidents et des parties prenantes. D'autres risques et considérations clés qui doivent être pris en compte dans le cadre de la planification de la gestion des déchets résiduels comprennent les changements dans les modes de vie et dans les tendances de la consommation, le caractère évolutif des emballages et l'adoption des technologies nouvelles et émergentes de la gestion des déchets. Chacune des occasions sera créée d'une manière qui demeure souple et adaptable pour assurer que les risques mentionnés ci-dessus sont pris en compte et atténués dans la mesure du possible.

Les sections qui suivent donnent une brève description de chaque occasion, des prochaines étapes proposées et du calendrier de la mise en œuvre potentielle.

#### 1 – Limiter les types de déchets reçus à la décharge contrôlée du chemin Trail

Le personnel enquêtera et formulera des recommandations pour limiter les déchets reçus à la décharge contrôlée du chemin Trail. Ce sujet sera examiné parallèlement au projet d'options de réacheminement des déchets en bordure des rues qui sera présenté au Conseil pour examen au premier trimestre de 2022. Deux types de déchets seront étudiés : les alternatives aux déchets encombrants « à gain rapide » (lorsqu'il existe un marché permettant le réacheminement) et la limitation des déchets non résidentiels reçus à la sortie de la décharge.



La capacité qui est consommée par les déchets à la décharge varie selon le type et la composition. Les déchets encombrants (par exemple, les meubles et les matelas) ne se compactent pas bien dans la décharge et prennent plus de place. Pour résoudre ce problème, le personnel mènera une étude de marché et un examen des municipalités pour identifier et évaluer les meilleures pratiques pour réacheminer les déchets encombrants spécifiques, tels que des matelas, et étudier les opportunités de partenariat avec des entreprises locales pour détourner ces articles de la décharge.

Outre les déchets résiduels produits par les propriétés résidentielles en bordure de rue et les immeubles à logements multiples, les établissements de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics dont il faut éliminer les déchets, la Ville accepte de traiter directement, dans la décharge contrôlée du chemin Trail, une petite quantité de déchets du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et secteur de la construction-démolition (CD). Ces déchets sont produits essentiellement par les petites entreprises réglementées dans le cadre du secteur ICI et par les petites entreprises et les ménages qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets du secteur CD. Les déchets du secteur CD sont produits par les projets de construction, de rénovation et de démolition et la production de déchets dans chacun de ces secteurs varie considérablement en fonction de l'activité économique d'une année à l'autre ainsi que des tendances de développement. Bien que ce volume soit relativement faible (37 227 tonnes de déchets du secteur ICI et secteur CD ont été éliminés à la décharge contrôlée du chemin Trail en 2019), le fait de ne pas accepter ces matières entraînerait une réduction cumulée de la quantité de matières envoyées à la décharge d'une année à l'autre. Le personnel devra évaluer les implications financières de la non-réception de ces déchets par rapport au coût de l'espace d'enfouissement qu'il occupe et détailler un plan de communication solide pour informer les résidents et les entrepreneurs de tout changement ainsi que des solutions alternatives pour leurs déchets.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Souligner les types et les quantités de déchets non résidentiels reçus.
2. Effectuer une analyse des implications financières sur l'équilibre entre les frais de déversement reçus et la durée de vie de la décharge préservée.

3. Mener une étude de marché et une analyse municipale pour identifier et évaluer les meilleures pratiques et les solutions permettant d'obtenir des gains rapides pour détourner les matériaux volumineux.
4. Préparer des recommandations pour la mise en œuvre.

Calendrier : Premier trimestre de 2022

## 2 – Examiner les frais de collecte de déchets

Les frais de collecte de déchets sont utilisés à la décharge contrôlée du chemin Trail comme moyen de percevoir des frais directement sur les déchets qui y sont apportés et le prix est calculé en fonction du type et du poids du matériau. En tant qu'exploitant de décharge, la Ville a la capacité de fixer ses tarifs, ce qui est fait et mis à jour sur une base annuelle. L'approche actuelle de la Ville pour fixer les frais de collecte de déchets est basée sur le recouvrement des coûts et tient également compte des facteurs du marché tels que les frais facturés par d'autres décharges privées locales.

Cette occasion impliquera que la Ville explore une stratégie de frais de collecte de déchets qui créerait une incitation à réduire l'élimination des déchets d'articles qui sont difficiles à gérer. La stratégie pourrait inclure notamment les mesures suivantes :

- Augmenter les frais de collecte de déchets pour certains matériaux afin de décourager les producteurs de se débarrasser de ces matériaux (par exemple, les déchets du secteur CD).
- Augmenter les frais de collecte de déchets pour les déchets non résidentiels.
- Augmenter les frais de collecte de déchets pour les matériaux qui ont d'autres options d'élimination.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Établir une optique de gestion des matières résiduelles pour la révision annuelle des frais de collecte de déchets.
2. Appliquer cette optique à l'examen des frais de collecte de déchets de 2023 et au-delà.

Calendrier : Premier trimestre de 2023

3 – Rediriger les déchets résidentiels vers des décharges privées

Bien que la province prévoie des pénuries de décharges dans l'ensemble de l'Ontario, la région de l'Est de la province, y compris la Ville d'Ottawa, est relativement riche en décharges. Les décharges situées dans les limites de la Ville d'Ottawa comprennent la décharge contrôlée du chemin Trail appartenant à la Ville, deux décharges privées et exploitées – Waste Management – Centre environnemental et station de transfert de West Carlton (Carp) et Waste Connections of Canada – Décharge d'Ottawa (Navan). De plus, il y a une décharge privée et exploitée juste à l'extérieur de la Ville, l'installation de traitement des déchets de l'Est de l'Ontario à Moose Creek. De plus, le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (Russell) appartenant à Taggart Miller devrait devenir une installation de gestion des déchets active dans un proche avenir.

Le personnel étudiera les coûts et les impacts environnementaux du réacheminement des déchets résidentiels destinés à la décharge contrôlée du chemin Trail vers un site d'enfouissement privé. Comme indiqué dans le rapport de la deuxième phase du PDGDS (8A2 Utilisation d'une décharge privée), cette pratique est utilisée dans toute la province pour aider les municipalités à prolonger la durée de vie utile de leurs décharges. Par exemple, la région de York a publié une demande de propositions en 2020 pour garantir la capacité de traitement d'une ou de plusieurs décharges privées afin de détourner jusqu'à 120 000 tonnes de déchets par an jusqu'à ce que leur installation actuelle puisse être agrandie. De même, la ville de Toronto a conclu trois ententes avec des décharges privées pour détourner les matériaux selon les besoins et préserver la durée de vie du lieu d'enfouissement de Green Lane appartenant à la Ville. Le personnel étudiera les avantages opérationnels et environnementaux potentiels, y compris l'efficacité et la réduction du transport des déchets, associés à l'utilisation de décharges privées de concert avec le détournement des déchets de la décharge contrôlée du chemin Trail.

Le travail associé à la qualification de cette possibilité alimenterait le processus de gestion des marchés de collecte en 2025.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Évaluer la quantité de déchets qui pourraient être redirigés vers une décharge privée locale.
2. Identifier les installations appropriées qui sont autorisées à recevoir des déchets résidentiels.
3. Effectuer une analyse des implications financières pour comprendre le coût du détournement des déchets par rapport à la préservation du reliquat des décharges.
4. Préparer des recommandations pour la mise en œuvre.

Calendrier : Deuxième trimestre de 2023

#### 4 – Apporter des améliorations opérationnelles à la décharge contrôlée du chemin Trail

Une décharge existante est un actif qui doit être exploité d'une manière qui non seulement ne porte pas atteinte à l'environnement, mais qui préserve l'air et prolonge le reliquat de la durée de vie de la décharge. L'optimisation de la décharge consiste à apporter des modifications à une décharge existante pour améliorer son fonctionnement et à examiner l'équipement de la décharge pour des améliorations afin d'augmenter la quantité de déchets pouvant être déposés dans le cadre approuvé de la décharge contrôlée du chemin Trail. Le personnel de la décharge contrôlée du chemin Trail est depuis longtemps en faveur de l'optimisation de la décharge. Cet accent continu a inclus des améliorations continues de la conception de la couverture finale, la récupération de l'espace aérien dans les étapes 1, 2 et 3, le chargement statique, la planification de la séquence, l'amélioration des meilleures pratiques de gestion pour les activités d'exploitation de la décharge, la sélection d'équipements spécialisés, le soutien et la formation des opérateurs, les mises à niveau des systèmes de géolocalisation et l'aide à la planification.

Le personnel continuera d'envisager des méthodes d'optimisation des opérations d'enfouissement afin de maximiser la capacité restante et de prolonger la durée de vie de la décharge.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Effectuer une analyse sectorielle des techniques et des outils utilisés par d'autres exploitants de décharges dans le monde.
2. Poursuivre la surveillance et la mise en œuvre des meilleures pratiques et des techniques d'optimisation dans la gestion des décharges.

Calendrier : En cours

5 – Accroître la sensibilisation à la valeur de la décharge contrôlée du chemin Trail grâce à des programmes de diffusion et d'éducation

Un plan complet de communication et de sensibilisation en deux phases visant à informer les résidents de la valeur de la décharge et à encourager le détournement sera élaboré dans le cadre de la Stratégie de gestion des déchets résiduels.

Des tactiques semblables à celles utilisées pour le déploiement des améliorations du Programme des bacs verts seront prises en considération. Les services des déchets solides ont alloué un budget pour les produits de communication et de sensibilisation et envisageront une grande variété de tactiques, notamment les publicités payantes, les envois postaux, la conception graphique et vidéo et le matériel promotionnel imprimé. Des tactiques sans frais comme les trousseaux d'outils des conseillers, les médias sociaux et les entrevues avec les médias seront également évaluées et l'étude de marché menée par Hill+Knowlton Strategies sur les types de médias qui trouvent écho auprès des résidents sera également utilisée.

L'étude de marché de Hill+Knowlton Strategies a évalué les méthodes et les tactiques de communication de même que les messages ciblant des publics particuliers. L'équipe a trouvé que les canaux les plus utilisés pour rechercher des renseignements sur les activités, les programmes et les services de la Ville sont le site Web de la Ville et le 3-1-1. Plus précisément, les personnes de plus de 45 ans préfèrent utiliser le 3-1-1, tandis que celles de 35 à 54 ans sont plus susceptibles d'utiliser Ottawa.ca, et celles de 18 à 34 ans sont plus susceptibles d'accéder à des informations par l'entremise des pages Twitter, Instagram et Facebook de la Ville.

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

La première phase du plan de communication et de sensibilisation se concentrera sur la sensibilisation à la valeur économique, environnementale et sociale de la décharge contrôlée du chemin Trail appartenant à la Ville. La deuxième phase du plan se concentrera sur ce que les résidents peuvent faire pour préserver cet atout précieux grâce à leurs propres comportements d'élimination des déchets.

Le plan de communication et de sensibilisation sera élaboré en collaboration avec Information du public et Relations avec les médias (IPRM) et sera présenté au Conseil pour information. La sensibilisation sera planifiée de manière à ne pas chevaucher les travaux prévus dans le cadre de la série 3 des activités de mobilisation du PDGDS.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Élaborer une stratégie et un plan de sensibilisation.
2. Développer la boîte à outils du conseiller.
3. Présenter la stratégie au Conseil.

Calendrier : Deuxième trimestre de 2022

#### 6 – Concevoir un futur programme pilote de technologies de gestion des déchets résiduels

Le personnel étudiera et détaillera les plans d'un programme pilote qui permettra aux technologies potentielles de gestion des résidus de démontrer leur utilisation, à l'échelle pilote, à l'aide des déchets résiduels d'Ottawa. Cela comprendra une analyse du marché pour toutes les technologies et installations existantes, potentielles, planifiées et opérationnelles de déchets résiduels. Ce plan détaillera également les étapes d'établissement d'un programme pilote et décrira ses exigences financières et en matière de délivrance de permis. Le plan tracera la voie de la mise en œuvre d'un programme en tenant compte des options fournies dans le PDGDS.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Réaliser une analyse du marché pour les technologies existantes et potentielles de traitement de déchets résidentiels.
2. Établir les paramètres et les échéanciers du programme pilote.

3. Fournir des recommandations au Conseil.

Calendrier : Deuxième trimestre de 2023

### **Recommandation 2 – Méthodologie de calcul de la durée de vie de la décharge**

Comme le Conseil s'en souviendra, la note technique sur les besoins à long terme en matière de gestion des déchets de la Ville d'Ottawa menée au cours de la deuxième phase du PDGDS a indiqué que la mesure de la durée de vie des décharges pour les rapports dans le cadre du Rapport annuel de surveillance est moins appropriée pour les fins de planification à long terme.

L'objectif principal de l'estimation de la durée de vie du site décrite dans le Rapport annuel de surveillance est de démontrer au MEPNP qu'un rapport de fermeture du site n'est pas encore requis (c'est-à-dire que le site ne fermera pas dans moins de deux ans et/ou n'a pas atteint 90 % de sa capacité). Le calcul ne tient pas compte de facteurs tels que l'évolution des pratiques d'exploitation des décharges (compactage ou utilisation des couvercles), la croissance démographique, l'expansion des programmes de réacheminement et l'augmentation du réacheminement ou l'évolution des habitudes de consommation. Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, la Ville d'Ottawa (et les municipalités dans l'ensemble de l'Ontario) ont constaté une augmentation appréciable du tonnage de déchets, de matières recyclables et de bacs verts en bordure de la rue. Par conséquent, davantage de déchets sont actuellement éliminés à la décharge contrôlée du chemin Trail.

Maintenant que ce besoin a été spécifié, des efforts devront être déployés pour mettre au point une méthode pour estimer la durée de vie de la décharge, qui inclura un calcul intégré fondé sur des scénarios et plus adapté aux fins de planification afin que le Conseil puisse prendre des décisions plus éclairées à la fois en ce qui concerne les possibilités à court terme de préserver la vie à la décharge contrôlée du chemin Trail et en tenant compte des recommandations stratégiques futures dans le cadre du PDGDS.

Le personnel propose de retenir les services d'un expert de l'industrie pour examiner les méthodologies d'estimation de la durée de vie des décharges et adopter une méthodologie exemplaire à des fins de planification qui estime une plage applicable plus appropriée d'années restantes. Cette méthodologie calculera la durée de vie des

décharges comme une étendue, condition essentielle pour refléter la nature dynamique des opérations d'enfouissement et les nombreuses variables qui peuvent avoir une incidence sur l'espace aérien disponible dans l'avenir et peuvent être facilement mises à jour au fur et à mesure que les politiques sont examinées et élaborées.

Cette approche donnera au Conseil une méthodologie exemplaire de calcul qui déterminera une fourchette plus fiable en termes d'années de capacité restante à la décharge contrôlée du chemin Trail, qui est essentielle pour la prise de décision du Conseil.

### **Recommandation 3 – Étudier la possibilité d'agrandir la décharge contrôlée du chemin Trail**

L'augmentation et l'optimisation de la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail ont été déterminés en tant qu'objectif du PDGDS et un besoin futur par le biais du processus d'analyse d'évaluation des besoins du PDGDS. Cet objectif a été identifié en reconnaissance du fait qu'il s'agit d'un important bien communautaire, d'autant plus que la capacité globale des sites d'enfouissement disponibles dans la province est en décroissance, les estimations les plus récentes soulignant que la capacité des sites d'enfouissement à l'échelle de la province pourrait être épuisée au cours des 15 prochaines années.

Le personnel enquêtera et fera rapport sur la faisabilité, le coût et le délai pour augmenter la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail. La géométrie de la décharge et l'espace qu'elle occupe influent tous deux sur l'espace aérien supplémentaire disponible et sur la durée de vie estimée.

Les prochaines étapes incluent les mesures suivantes :

1. Mener une étude de faisabilité, y compris le calendrier et les implications financières, pour agrandir la décharge contrôlée du chemin Trail.
2. Fournir des recommandations au Conseil.

Calendrier : Deuxième trimestre de 2022

### **Conclusion**



La décharge contrôlée du chemin Trail est un établissement important appartenant à la Ville et à la communauté et doit être utilisée dans la plus grande mesure possible. Les options à court et à long terme doivent toutes deux être envisagées pour préserver et prolonger le reliquat de sa durée de vie. Bien que les améliorations aux opérations soient importantes, d'autres considérations sont également nécessaires pour étendre et optimiser cet atout essentiel. Pour reporter l'application de l'exigence de l'emplacement potentiel d'une nouvelle décharge municipale ou d'une technologie alternative de gestion des déchets, il est impératif de maximiser l'espace aérien restant disponible et de prolonger la durée de vie de la décharge le plus longtemps possible. Il existe des options viables à court et moyen terme pour augmenter la capacité et prolonger sa durée de vie, y compris des interdictions spécifiques de matériaux, des ajustements des frais de déversement et la recherche d'une capacité de décharge privée supplémentaire. La faisabilité des possibilités décrites dans ce rapport pour augmenter la capacité sera explorée plus en détail au cours de la prochaine année dans la SGDR et mise en œuvre dès que possible. Le personnel évaluera les six possibilités en fonction de leurs répercussions potentielles sur le reliquat de la décharge, les implications financières et environnementales ainsi que les risques et commencera la mise en œuvre ou présentera des recommandations au Conseil à compter de l'année prochaine jusqu'à la mi-2023.

Le personnel embaucherait un consultant pour élaborer une nouvelle méthodologie d'estimation de la durée de vie des décharges qui servirait à éclairer les décisions stratégiques et à des fins de planification. Ce travail permettrait au Conseil d'avoir une meilleure idée du reliquat de la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail, qui comprend des scénarios qui tiennent compte des prévisions de réacheminement et de réduction du tonnage, un élément d'information essentiel tandis que le Conseil prend des décisions à long terme concernant les services des déchets solides.

Le personnel commencerait également à explorer la possibilité d'augmenter la capacité de la décharge dans ses limites actuelles, prolongeant ainsi la durée de vie de la décharge, avec des recommandations à soumettre au Conseil d'ici la mi-2022.

Cette stratégie, combinée aux initiatives d'optimisation opérationnelle à la décharge contrôlée du chemin Trail, au PDGDS et aux travaux en cours sur le volet visant à

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

augmenter, à court terme, le taux de réacheminement des déchets, qui travaille de pair pour atteindre l'objectif du Conseil qui consiste à prolonger la durée de vie de la décharge contrôlée du chemin Trail au-delà de la durée de vie de 30 ans du PDGDS. L'avancement de ce travail concorde avec les priorités pour le mandat du Conseil de la Ville, qui sont liées à la gérance de l'environnement et à l'excellence du service grâce à l'innovation, ainsi qu'avec l'énoncé de vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Ce rapport n'a aucune incidence sur le budget 2021. La mission du consultant devrait coûter environ 40 000 \$ et le financement de cette exigence sera inclus dans le budget d'immobilisations des services de gestion des déchets solides 2022 qui sera déposé auprès du Conseil le 3 novembre 2021 dans l'ordonnance interne d'immobilisations 909431 Planification à long terme.

### **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Le personnel veillera à ce que toutes les normes applicables en matière d'accessibilité soient respectées pendant la mise en œuvre des initiatives et activités présentées dans ce rapport (notamment les consultations auprès du Comité consultatif sur l'accessibilité et des résidents en situation de handicap), lors des activités de mobilisation de la communauté visant à identifier les éventuelles répercussions sur ces groupes, du point de vue de l'accès aux services, des expériences vécues et des résultats. Les obstacles repérés seront étudiés avant l'application des éléments de la Stratégie de gestion des déchets résiduels.

### **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Aucune entrave d'ordre juridique n'empêche le Comité et le Conseil d'approuver les recommandations du présent rapport.

### **COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER**

Le présent rapport est un rapport à l'échelle de la Ville.

### **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Aucun commentaire n'est fourni par les comités consultatifs pour ce rapport.

## **CONSULTATION**

Une vaste consultation sur la gestion des déchets a été menée dans le cadre du PDGDS, y compris un engagement sur le reliquat de la décharge. Les résultats de ces consultations ont été pris en compte dans l'ensemble de la Stratégie de gestion des déchets résiduels.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LES GENRES ET L'ÉQUITÉ**

Dans le cadre de la consultation publique du Plan directeur de la gestion des déchets solides par le biais de la deuxième série d'engagements qui débutera sous peu, un processus d'engagement d'équité et d'inclusion adapté à la culture et au contexte aura lieu, car il est reconnu que les options du Plan de gestion des déchets ont le potentiel d'avoir des répercussions sur ces groupes en termes d'accès aux services, d'expériences, d'incidences et de résultats. Tous les résultats de la deuxième série d'engagements qui méritent d'être pris en compte dans l'évaluation et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des déchets résiduels seront rapidement pris en compte.

## **RÉPERCUSSIONS RELATIVES À LA GESTION DES ACTIFS**

Les recommandations documentées dans ce rapport sont conformes aux objectifs du [Programme de gestion intégrale des actifs](#) de la Ville. La mise en œuvre du Programme de gestion intégrale des actifs permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles afin de maximiser les avantages, de réduire les risques et de fournir aux usagers des services sécuritaires et fiables, le tout dans une optique de durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique.

## **RÉPERCUSSIONS LIÉES AU CLIMAT**

L'Unité des changements climatiques et de la résilience de la Ville d'Ottawa a été consultée sur le contenu de ce rapport pour s'assurer qu'il est conforme au Plan directeur sur les changements climatiques. Une optique des changements climatiques sera appliquée à toutes les composantes de la stratégie et les répercussions environnementales sont une considération majeure de chaque option. Le personnel

continuera de faire participer l'Unité des changements climatiques et de la résilience tout au long de la mise en œuvre de la stratégie, au besoin.

### **RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES**

Les répercussions économiques préliminaires ont été discutées dans ce rapport. Toute répercussion économique supplémentaire identifiée par l'évaluation et la mise en œuvre de la stratégie sera détaillée dans les futurs rapports.

### **RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES**

La prolongation de la durée de vie de la décharge contrôlée garantit que la Ville est un intendant environnemental des actifs dont elle a la garde et le contrôle. En tant que propriétaire de la décharge contrôlée du chemin Trail, la Ville veillera à ce que toutes les exigences de conformité en matière d'environnement soient respectées lors de la mise en œuvre de tout élément de la stratégie.

### **RÉPERCUSSIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES**

Il y a des répercussions relatives à la gestion des risques. Ces risques ont été identifiés et expliqués dans le rapport et sont gérés par le personnel approprié.

### **RÉPERCUSSIONS RURALES**

Ceci est un rapport à l'échelle de la Ville.

### **RÉPERCUSSIONS LIÉES À LA TECHNOLOGIE**

Il n'y a aucune répercussion liée à la technologie dans ce rapport.

### **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

La Stratégie de gestion des déchets résiduels cadre avec la priorité de gérance de l'environnement, pour développer et protéger une ville saine, belle et vibrante qui peut s'adapter aux changements. Les résultats qui appuient cette priorité comprennent les suivants :

- La Ville est un chef de file dans la gestion de l'énergie et dans la conservation, le

**REPORT 19  
27 OCTOBER 2021**

recyclage et la réutilisation des ressources.

- Le plan à long terme de la Ville pour les déchets solides comprend un plus grand détournement des décharges.

### **DOCUMENTS PERTINENTS**

Il n'y a pas de documents justificatifs à ce rapport.

### **DISPOSITION**

Après approbation de ce rapport, le personnel commencera les évaluations et la mise en œuvre des éléments de la Stratégie de gestion des déchets résiduels.